

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon-Nord (circonscription F de la Métropole de Lyon) (69003, 69006)

Réponses de Florence Delaunay

— le 14/02/2020 à 18:34 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Pour atteindre 15% de part modale du vélo d'ici 2026, il faut au minimum doubler le budget alloué au vélo et passer à 30 euros par habitant/an et un budget minimum de 300 millions d'euros pour 2020-2026.

Les associations vélos souhaitent être impliquées tout au long du processus de décision autour du Plan vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo (via par exemple un outil digital).

Nous avons pour objectif de tripler les déplacements à vélo dans la Métropole de Lyon. Pour cela nous allouons 360 millions d'euros de budget (contre 160 actuellement) pour les mobilités actives sur le mandat pour financer les aménagements et l'accompagnement au développement de sa pratique.

Les associations cyclistes seront associées dans le cadre d'un comité vélo trimestriel et de réunions techniques mensuelles.

Un point d'avancement des actions du plan vélo sera réalisé annuellement et la réalisation d'un outil permettant d'informer le grand public sera étudié.

En début de mandat, une large concertation sera organisée avec les associations pour définir le schéma directeur du futur Réseau Express Vélo de la Métropole de Lyon et les priorités dans sa réalisation.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, de périphérie à périphérie, et vers le centre de la métropole, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV devra être composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes.

Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante.

Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace.

Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Nous accélérerons le rythme des aménagements cyclables pour viser 2 000 km de voies cyclables à l'horizon 2026, soit le double d'aujourd'hui, avec un rehaussement du standard de qualité.

Nous créerons un Réseau Express Vélo de 450km constitué d'aménagements protégés à double sens, larges (>3,5 mètres), continus et homogènes. Pour 2026, l'objectif est d'en réaliser 250 km. Ce réseau composé d'axes numérotés et doté d'une signalétique propre permettra de relier rapidement, de manière sécurisée et confortable toutes les communes de la Métropole ; de la périphérie au centre mais également entre les communes périphériques.

Ce réseau assurera la desserte des gares SNCF et des stations des réseaux TCL (Métro & Tram) afin d'assurer et d'encourager l'intermodalité entre transport collectifs et vélo.

En complément nous prévoyons, la mise en place d'un réseau de proximité vélo + transports en commun: création d'itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro afin de permettre une accessibilité donc un rabattement optimal.

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Objectifs pour 2026 : Doubler le nombre de km d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon, soit 2000 km.

Objectifs pour 2026 : Doubler le nombre de km d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon, soit 2000 km.

Nous réaménagerons l'intégralité de la rive droite du Rhône entre le pont Gallieni et le tunnel de la Croix-Rousse. A cette occasion nous créerons une large piste cyclable bi-directionnelle de 4 mètres de large.

Comme déjà indiqué à la question 1, nous accélérerons le rythme des aménagements cyclables pour viser 2 000 km de voies cyclables à l'horizon 2026, soit le double d'aujourd'hui, avec un rehaussement du standard de qualité.

Le Cours Lafayette sera uniquement dédié aux transports en commun et aux modes actifs. La rue Garibaldi sera entièrement requalifiée. Les autoroutes urbaines seront réaménagées (2 voies voiture au maximum)

Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur transformer la gare Part-Dieu en véritable pôle multimodal

Dans le cadre du projet de rénovation de la Gare Part Dieu , une vélo-station avec du stationnement sécurisé est en envisagée mais elle ne propose pas une offre suffisante de stationnement sécurisé . Nous veillerons à ce que le stationnement sécurisé nécessaire soit implanté, dans le cadre de notre programme métropolitain qui vise la multiplication par 10 de l'offre de stationnement sécurisé. . Nous augmenterons également l'offre de stationnement non sécurisés à proximité immédiate des quais de la gare SNCF afin d'accompagner la progression de la demande.

Les projets de réaménagements des places Louis Pradel et Tolozan feront l'objet d'une concertation avec les associations cyclistes et piétonnes, afin de recueillir lors expertise d'usage, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Objectifs d'ici 2026 : quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la métropole.

Nous prévoyons une piétonnisation partielle, progressive et concertée de l'arrondissement. Nous mettrons en place des plans de circulation restrictifs, à l'instar de Barcelone pour permettre l'accès motorisé aux seuls riverain-e-s, commerçant-e-s et intéressés.

Action n°6 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. terminer l'aménagement de la rue Garibaldi, réduire le nombre de voies automobiles

Nous réduirons le nombre de voies de circulations des grands axes : Quai de Serbie, Avenue de Grande-Bretagne, rue Duquesne, Cours Franklin Roosevelt, par exemple.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la métropole et régler les feux à 25 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes des villes comportant des aménagements cyclables.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la métropole et régler les feux à 25 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes des villes comportant des aménagements cyclables.

Lyon, Villeurbanne et les communes de la métropole qui le souhaitent deviendront des villes 30 km/h (sauf pour les axes structurants qui resteront limités à 50km/h).

La synchronisation des feux tricolores avec la mise en place d'onde verte ralentie (20, 25 ou 30 km/h) pour mieux prendre en compte les vélos permettra d'apaiser la circulation et de faciliter les déplacements à vélo.

Nous prévoyons également le développement des zones des rencontres et la création de vélo-rues.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visible des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu (dans toutes les directions), les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la métropole.

Sur le mandat, nous généraliserons le déploiement des doubles-sens cyclables, des sas vélos aux feux et des cédez-le-passage-cycliste (dans toutes les directions quand c'est possible) sur toute la métropole de Lyon de façon à faciliter, fluidifier et sécuriser les déplacements à vélo.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

D'ici 2026, nous multiplier par 10 le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole.

Une offre de stationnement sécurisé sera proposée à la gare de la Part-Dieu dès 2021, dans l'attente de l'ouverture de la vélostation de la place Béraudier. L'extension de la vélostation sera étudiée afin de la réaliser si la demande le justifiait, d'ici 2026 (ce qui est très probable). Une extension côté Vilette sera également étudiée et réalisée si le besoin le justifiait d'ici 2026.

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélocargos dans le choix et le positionnement du matériel

D'ici 2026, nous multiplier par 4 le nombre d'arceaux de stationnement vélo dans l'espace public (de 15 000 à 60 000). Des stationnements adaptés aux vélos cargo seront également installés dès le début de mandat pour palier à l'absence de prise en compte de ce besoin par la collectivité jusqu'à présent.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> *Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*

> *Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.*

> *Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des acteurs publics : collectivités, bailleurs sociaux etc. (<https://programme-alveole.com>)*

D'ici 2026, nous multiplions par 10 le stationnement sécurisé (de 1 500 à 15 000 places) proche des gares et des stations de métro via l'augmentation des places dans les parking souterrains, l'implantation de box et la création de parking relais sur l'ensemble de la métropole.

Nous nous engageons à promouvoir activement le programme Alvéole auprès des acteurs publics : collectivités et bailleurs sociaux.

Action n°12 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'enquête de Nova7 et Systra en juin 2019 a établi que 48 % des cyclistes n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon, ...

Objectif d'ici 2026 :

> *Renforcer l'information et les contrôles des permis de construire pour garantir le respect des obligations de stationnement vélo*

Nous nous engageons à renforcer l'information et les contrôles des permis de construire pour garantir le respect des obligations de stationnement vélo.

Action n°13 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : *Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.*

Nous créerons un réseau d'hôtels de logistique urbaine, c'est-à-dire des points de relais de livraison et de stockage temporaire de colis et de déchets de chantier, pour accompagner la transition et faire des livraisons vertes. La problématique des livraisons, et notamment du dernier kilomètre, doit être prise en compte dans la mise en oeuvre de nos politiques économiques et environnementales.

Action n°14 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Il faut déployer une aide à l'acquisition d'un vélo qui puisse répondre aux déplacements du quotidien (trajet domicile-travail, dépôt d'enfants à l'école, courses etc.). Cette offre doit concerner aussi bien des vélos neufs que d'occasion et tous types de vélos : vélos standards, pliants, VAE, cargo, vélos adaptés...

Objectifs d'ici 2026 :

> *Quadrupler l'enveloppe attribuée pour l'aide à l'achat sur tous types de vélos, neufs ou d'occasion*

> *Généraliser le "pack autonomie Vélo" (l'acquisition d'un vélo à réparer + accompagnement dans la réparation de ce vélo, vélo-école, savoir-rouler, etc.)*

Nous mettons en place une subvention à l'achat de vélos à assistance électrique et vélos cargos à hauteur de 200€ (porté à 500€ en cas de cession d'un véhicule thermique)

Action n°15 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Nous créerons un nouveau service de vélos en location longue durée. En plus des services Velo'v (location courte durée) et MyVelo'v (location longue durée de Vélo à Assistance Electrique), que nous renforcerons, nous lancerons un service de vélos en locations longue durée, sur le modèle des métro-vélos à Grenoble. L'objectif de ce dispositif sera de pousser à l'usage du vélo à travers une tarification attractive (incluant l'entretien et l'assurance.) L'abonnement sera offert aux étudiants pendant un an.

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 3-5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers, pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers : (https://wiklou.org/wiki/Trouver_un_local)
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.

Nous mettrons à disposition des locaux et accompagnerons l'installation et le maintien d'au moins un atelier d'auto-réparation dans chaque circonscription de la Métropole.

Afin de lutter contre le vol de vélo, nous travaillerons avec les associations, les commerçants et les ateliers de réparation de vélo pour offrir le marquage Bicycode à tous les propriétaires de vélo et créer un fichier au niveau métropolitain.

Action n°17 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. *Il faut soutenir la Maison du Vélo Lyon actuelle (ex Pignon sur Rue) et renforcer ses moyens d'accompagnement au changement de pratiques, ses capacités d'accueil et d'information des visiteurs ainsi que de sensibilisation du grand public aux avantages de rouler à vélo en ville et ce en toute sécurité.*

Nous souhaitons développer les activités de la Maison du Vélo de la Métropole de Lyon pour devenir une véritable agence des éco-mobilités. Nous doublerons ses moyens d'accompagnement au changement de pratiques (vélo-école aux particuliers et en entreprises) et de communication au grand public des avantages de rouler à vélo en ville et ce en toute sécurité.

Action n°18 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, Il est nécessaire de créer une agence d'écomobilité de la métropole de Lyon, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à valoriser les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo. Elle facilitera l'accès à l'information, accompagnera les changements de pratiques et conseillera les habitants sur les solutions de mobilités alternatives les plus adaptées à leur trajet.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'expertise des associations vélos de la métropole de Lyon en matière d'apprentissage sur les déplacements à vélo en circulation permet d'accompagner les établissements dans leurs différents projets "savoir-rouler".

Objectifs d'ici 2026 :

- > Former les élèves de primaire des 59 communes au savoir-rouler
- > Continuer l'apprentissage du savoir-rouler dans les 121 collèges de la métropole
- > Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus, de vélobus dans toutes les communes de la métropole.

Nous ne créerons pas de nouvelle structure, mais souhaitons développer les activités de la Maison du Vélo de la Métropole de Lyon pour en faire une véritable agence des éco-mobilités.

Action n°20 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Je fais déjà la quasi intégralité mes déplacements à vélo dans Lyon et entre Lyon et le reste de la métropole. Elu, je n'envisage pas de changer ce choix de mobilité. De plus, les deux tiers des candidats figurant sur la liste de notre circonscription sont des cyclistes du quotidien.

Action n°21 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo (dans le cadre par exemple d'une journée sans voiture), Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 :

> Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Nous augmenterons les moyens alloués à l'organisation de la Convergence Vélo afin d'en faire le grand rendez-vous annuel des cyclistes de la Métropole de Lyon.

Tous les événements promouvant la pratique du vélo seront encouragés afin développer la culture vélo dans la métropole.

Action n°22 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Pour encourager les grands lyonnais à se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain en remplacement de l'image sportive véhiculée par le tour de France.

Avec l'augmentation du nombre de cyclistes, le nombre de conflits entre piétons, cyclistes et automobilistes s'accroît également. Il faut donc (in)former au code de la rue d'une manière ludique et massive (partage de la rue, double-sens cyclable, cédez-le-passage cycliste au feu, stationnement très gênant sur bande cyclable etc). Et continuer le travail initié avec les polices municipales pour des campagnes de sensibilisation, voire de verbalisation.

Objectifs d'ici 2026 :

> 100.000 personnes touchées par an

> Organiser plusieurs campagnes de communication / an : informatives (généralisation du DSC, M12, danger des angles morts...) ou ludiques pour donner envie de passer à la pratique du vélo au quotidien

Nous nous engageons à faire, à minima, deux campagnes de communication/sensibilisation par an.

L'une sera spécifiquement conçue pour susciter l'envie des grands lyonnais de se déplacer à vélo.

Une communication régulière sera également réalisée dans les journaux d'informations des communes et arrondissements pour lesquels nous serons aux responsabilités.

La police municipale et les associations seront encouragées à travailler conjointement lors de campagnes de sensibilisation.

Action n°23 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation + formation conduite à vélo en ville.

Ces ateliers seront assurés par les associations vélos de Lyon dans le cadre des plans de déplacements de mobilité (PDM) et le coût sera pris en charge à 50 % par la Métropole de Lyon.

Objectifs d'ici 2026 :

> Accompagner 700 entreprises (notamment les entreprises de plus de 100 salariés qui sont soumises à un PDM)

> Proposer des incitations financières pour des services vélo, des ateliers de sensibilisation, des formations.

Nous nous engageons à soutenir financièrement les associations vélo. Le doublement du budget consacrés aux mobilités actives le permettra. Nous examinerons la possibilité de prendre en charge à hauteur de 50% les ateliers mobile d'auto-réparation et la formation ou sensibilisation à la conduite à vélo en ville.

Commentaires généraux

Nous voulons une métropole cyclable grâce à un Réseau Express Vélo qui parte des communes de la périphérie afin de rejoindre la centre . Chaque commune sera reliée à ce réseau grâce à des voies cyclables de rabattement . Deux voies circulaires faciliteront les déplacements de commune à commune.

Un réseau cyclable métropolitain permettra de remédier aux inégalités territoriales. La possibilité de se déplacer à vélo dans des conditions convenables de sécurité ne doit concerner toutes les communes de la métropole.